

Conseil communal Aigle



Aigle, le 15.09.2025

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2025-14 relatif à**

**Préavis municipal N° 2025-14 du lundi 4 août 2025, relatif à l'adoption du plan pour le
réaménagement des rues du Rhône et du Midi**

Commission composée de :

Président : Marc ALLENBACH (PSA)

Membres : Frédéric ANDREY (PLR)

Jean-François CROSET (EA) Absent(e) non excusé(e)

Luc DELADOEY (ALT)

Sylvain ORIOL (VERT)

Jean-Marc SOUTTER (PLR)

Stéphane TILLE (UDC) Absent(e) non excusé(e)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 1er septembre de 19h30 à 21h.

Pour la Municipalité : MM. Grégory Devaud, Jean-Luc Duroux.

En l'absence de représentant de l'UDC, censée présider la séance, nous nous organisons à l'interne des personnes présentes. Animation des débats : Sylvain Oriol. Secrétaire : Marco Allenbach. Nous remercions les représentants de la Municipalité pour la qualité des informations données (cf power-point en annexe).

Il y a 17 places sous les Messageries, très peu utilisées actuellement, qui compensent les places en moins. De plus, la durée de parking à 30 minutes, avec les potelets de détection, va stimuler le stationnement court souhaité pour les commerces. L'autre alternative est

d'aller au parking des Marronniers. Il y a aussi 2 places supplémentaires sur la route de Loes.

A l'unanimité, la commission estime qu'il s'agit d'un bon compromis, opérationnel, entre les divers intérêts en jeu, et que la réalisation de ces travaux permettra une nette amélioration, nécessaire et cohérente, avec les autres travaux réalisés et à venir.

Vœu : Le choix des essences privilégie actuellement l'esthétique à l'ombrage. Nous exprimons le vœu à la municipalité que le service technique étudie la possibilité d'augmenter la proportion d'essences apportant d'avantage d'ombrage.

Conclusion

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande d'accepter les conclusions du préavis de la municipalité 2025-14, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- **Vu** le préavis n° 2025-14 du lundi 4 août 2025
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter le plan de réaménagement des rues du Rhône et du Midi tel que mis à l'enquête publique ;
2. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation du plan par le Département.

Oui	:	5
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Marc ALLENBACH (PSA)

